



PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

Direction régionale et interdépartementale
de l'Environnement et de l'Energie d'Ile-de-France

Paris, le 31 MAI 2016

Service du développement durable des territoires et des entreprises
Pôle évaluation environnementale et aménagement des territoires
Évaluation environnementale des projets

Dossier n° EE-1149-16

Information relative à l'absence d'observation de l'autorité environnementale
sur le projet intitulé « Forages F1 et P2 » situé sur la commune de Saint-Martin-de-Bréthencourt
dans le département des Yvelines dans le cadre des procédures de déclaration d'utilité publique
(travaux de dérivation des eaux et périmètres de protection) et d'autorisation loi sur l'eau.

L'autorité environnementale du préfet de région a été saisie le 14 mars 2016 pour avis sur le projet, présenté par le conseil départemental des Yvelines, des forages F1 et P2 situé sur la commune de Saint-Martin-de-Bréthencourt dans le département des Yvelines, dans le cadre des procédures de déclaration d'utilité publique (travaux de dérivation des eaux et périmètres de protection) et d'autorisation loi sur l'eau.

Conformément à l'article R.122-7 du code de l'environnement, aucun avis de l'autorité environnementale n'ayant été formellement produit dans le délai de deux mois, la demande donne lieu à une note d'information relative à l'absence d'observation sur le dossier.

Cette information est à porter à la connaissance du public lors de l'enquête publique. Elle fait l'objet par ailleurs d'une parution sur le site Internet de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Ile-de-France et sur le site Internet de la préfecture de la région d'Ile-de-France.

Pour le préfet de région, autorité environnementale,
Le directeur régional et interdépartemental de
l'Environnement et de l'Énergie

La directrice adjointe

Claire GRISEZ



Certificat FR015650-2
Champ de certification disponible sur :
www.dnee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr